

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 6 novembre 1951.-

N° 2923 /T.P.

Objet:
**Commission de logement
Astrida.-**



.....

Suite à un entretien verbal que j'ai eu avec Monsieur le Résident du Ruanda, concernant le problème du logement à Astrida, je vous prie de bien vouloir assister à la réunion de la Commission de logement qui se tiendra demain à 11 h. 30' au bureau du territoire.

Veillez agréer,
l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Président de la Commission de logement,
P.O.

Monsieur | Mr le Dr Jadin
 | Mr Philemotte Ing.Agr.
 | Mr le Dr Deranee

à

A S T R I D A .-